

Règlement de Police, article 1, 14 octobre 2009

Lors de la manifestation dénommée « Bourse Militaria » organisée dans le Marché Couvert de Ciney et au CINEY EXPO, il sera interdit d'exposer tout objet présentant l'emblème SS ou nazi (croix gammée) sauf, à démontrer que cet objet présente valeur de collection historique.

Extrait de la loi belge concernant les armes à feu (9/06/2006) – (Voir www.cineyexpo.be)

!!! Résumé de la circulaire relative à l'application de la législation sur les armes en vente libre (29/10/2010) !!!!!!!

- Vous êtes belge ou étranger et particulier ou collectionneur et offrez des armes en vente libre SANS but commercial, vous n'avez pas besoin d'agrément d'armurier.
- Vous êtes belge et particulier ou collectionneur et offrez des armes en vente libre DANS un but commercial, vous avez l'obligation d'avoir un agrément d'armurier.
- Vous êtes étranger, particulier ou collectionneur et offrez des armes en vente libre DANS un but commercial, vous avez l'obligation d'avoir un agrément d'armurier temporaire belge. Dans ce cas :
 - Introduction du dossier de demande d'agrément temporaire belge auprès du service armes du gouverneur de Province du lieu de la 1^{ère} bourse de l'année où vous participez.
 - **4 à 5 semaines avant la bourse**, transmettre à l'organisateur obligatoirement (et non plus directement au service licences armes) la liste des armes à feu en vente libre qui seront proposées + copie de l'agrément d'armurier temporaire belge (ou à titre transitoire, la preuve de l'introduction du dossier auprès de la province). Après, plus aucune arme ne pourra être rajoutée à la liste.
- Vous devez passer chaque arme au Banc d'Épreuves belge de Liège (pour les Belges, prendre rendez-vous avec le Banc d'Épreuves ; pour les étrangers, le Banc d'Épreuves délivrera les certificats d'armes à feu en vente libre dans le délai compris entre 3 semaines et 1 semaine avant la bourse(*)).
- Le jour de la bourse, vous devez tenir un livre à pages reliées destiné à répertorier les armes à feu en vente libre à vendre et leur vente(**).
- En fin de journée de la bourse, vous devez remettre une copie des pages de votre livre concernant les ventes du jour à l'organisateur (qui dispose d'une photocopieuse). Au plus tard, ces documents doivent être remis à l'organisateur dans les 3 jours ouvrables.

(*) Toutes les coordonnées des services ARMES des gouvernements provinciaux, du service des Licences des Régions, du Banc d'Épreuves,... sont disponibles chez l'organisateur.

(**) Nous pouvons également sur demande vous envoyer un exemple de liste à annexer à la demande de licence d'importation et réexportation temporaire, mais aussi un exemple de livre à pages reliées.

Enfin, toutes les armes autorisées en Belgique sont reprises dans un listing complet qui sera disponible sur le site www.cineyexpo.be ou sur demande (+32(0)83/21.33.94 ou angelique@cineyexpo.be).

Armes interdites en Belgique (voir info sur www.cineyexpo.be)

Sont également interdites en bourse, les munitions en état de fonctionnement, ainsi que les douilles et les projectiles, à moins qu'ils n'aient été rendus inaptes au tir.

La présence d'armes et/ou de munitions soumises à autorisation lors de cette bourse ne sera pas tolérée.

Les armes à feu non présentées au Banc d'épreuve de Liège ne seront plus tolérées.

La s.a. CINEY EXPO organisatrice ne peut être tenue responsable de toute infraction quelconque à la législation.

L'accès à la bourse « Militaria » est interdit aux mineurs (-18 ans) non accompagnés.

Numéros de téléphone utiles :

- 081/649.716-17-51-52 (Direction des Licences Armes – Namur)
- 082/211.788 (Police Fédérale Dinant)
- 02/542.67.92 (Service Public Fédéral Justice)